

Conditions Particulières de Vente Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Gold), Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Silver) et Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Bronze)

Article 1 : Objet

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent de plein droit à toute commande de services de formation en langues Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Gold), Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Silver) ou Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Bronze) passée par le Client au profit des personnes désignées par celui-ci dans sa commande (ci-après « les apprenants »).

Toute commande de la part du Client implique l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des conditions générales de vente ainsi que des présentes conditions particulières de l'offre, dont il a pris connaissance préalablement à sa commande.

Article 2 : Offre proposée par Rosetta Stone®

Rosetta Stone® fournira aux apprenants désignés par le Client les services d'apprentissage des langues étrangères en ligne choisis par ce dernier, dans les langues d'apprentissage et d'interface choisies pour chaque apprenant parmi les langues disponibles.

Rosetta Stone® est susceptible de fournir trois (3) types de services différents incluant chacun, pendant la durée de la formation, un accès online à la méthode Rosetta Stone® Advantage.

Les services **Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Bronze)** douze (12) mois incluent :

- Un accès illimité à la licence Rosetta Stone® Advantage,
- Le choix d'une langue d'apprentissage parmi les langues disponibles,
- Un micro casque,
- La définition des objectifs de l'apprenant

- Un test de positionnement
- Un test de progression

- Deux (2) tests de certification pour évaluer le niveau de l'apprenant dans l'absolu

- L'envoi de programmes de formation personnalisés

- Un portail de suivi synthétique et détaillé pour le Responsable Formation pour contrôler en temps réel son plan de formation e-learning langues

- Des relances automatiques adressées à l'apprenant

- L'administration comptes apprenants.

Les services **Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Silver)** douze (12) mois, six (6) mois ou trois (3) mois incluent :

- Un accès illimité à la licence Rosetta Stone® Advantage,

-Le choix d'une langue d'apprentissage parmi les langues disponibles,

- Un micro casque

- La définition des objectifs de l'apprenant

- Un test de positionnement

- Un test de progression

- Deux (2) tests de certification pour évaluer le niveau de l'apprenant dans l'absolu

- L'envoi de programmes de formation personnalisés

- Un portail de suivi synthétique et détaillé pour le Responsable Formation pour contrôler en temps réel son plan de formation e-learning langues

- Les réponses d'un tuteur à tous types de questions de l'apprenant (pédagogiques et fonctionnelles) communiquées au moyen de la messagerie Rosetta Stone® Advantage

- Des relances automatiques adressées à l'apprenant

- L'administration comptes apprenants.

Les services **Rosetta Stone® Advantage pour Entreprises et pour Secteur Public (Gold)** douze (12) mois, six (6) mois ou trois (3) mois incluent :

- Un accès illimité à la licence Rosetta Stone® Advantage,

-Le choix d'une langue d'apprentissage parmi les langues disponibles,

- Un micro casque

- L'assistance technique de premier niveau telle que décrite ci-après

- La définition des objectifs de l'apprenant

- Un test de positionnement

- Un test de progression

- Deux (2) tests de certification pour évaluer le niveau de l'apprenant dans l'absolu

- L'envoi de programmes de formation personnalisés

- Un portail de suivi synthétique et détaillé pour le Responsable Formation pour contrôler en temps réel son plan de formation e-learning langues

- La désignation d'un coach dédié à l'apprenant

- Les réponses du coach dédié à tous types de questions de l'apprenant (pédagogiques et fonctionnelles)

- Un accompagnement personnalisé par le coach dédié (conseils...)

- L'administration comptes apprenants.

L'accès Classes virtuelles illimité Rosetta Stone® Advantage et les Cours par téléphone Rosetta Stone® Advantage peuvent être proposés en option dans les différentes formules décrites ci-dessus. L'accès Classes virtuelles illimité Rosetta Stone® Advantage est toutefois fonction

du planning et des sessions proposées par Rosetta Stone®.

Quelle que soit la formule choisie, le Client s'engage à fournir à Rosetta Stone® le « fichier apprenants » dûment rempli et à s'assurer de la validité des informations qui y sont contenues.

L'administration des comptes apprenants comprend les prestations suivantes :

- La gestion de l'envoi du matériel aux apprenants

- L'enregistrement des apprenants

- La mise à disposition auprès du Responsable Formation du portail de suivi synthétique et détaillé de son plan de formation e-learning langues :

- Inscription du Responsable Formation
- Envoi d'un courrier électronique avec l'adresse du portail et les codes d'accès personnels

Enfin, Rosetta Stone® aura en charge l'assistance technique de premier niveau : les techniciens de Rosetta Stone® répondront à toutes les questions techniques des apprenants directement, en anglais, français, espagnol, allemand par téléphone, courrier, télécopie ou courrier électronique et italien (par email le jour suivant) aux heures d'ouverture de l'assistance technique de Rosetta Stone®.

Article 3 : Obligations du Client et des apprenants

Les apprenants peuvent bénéficier de dates individualisées de démarrage et de fin de formation à condition que le Client ait acquis pour eux une formation Coupon. Les dates de démarrage et de fin de formation sont les mêmes pour tous les apprenants qui bénéficient d'une formation fixe à durée déterminée. Les formations fixes à durée déterminée et les formations coupon doivent être activées dans les conditions décrites dans les conditions générales de vente.

Aucune interruption temporaire de formation ne sera accordée.

Aucun report, ni aucune prolongation de formation ne seront acceptés a posteriori.

Pour la planification des Cours par téléphone Rosetta Stone® Advantage, l'apprenant dispose d'un outil de planification en ligne de ses rendez-vous téléphoniques.

Les appels se font sur des téléphones fixes. Si le Client souhaite que les appels soient faits sur des téléphones portables, un surcoût pourra lui être facturé.

Les horaires durant lesquels les cours par téléphone peuvent être fixés sont compris entre neuf heures (9h) et dix-huit heures (18h), heure de Paris durant les jours ouvrés, en France pour toutes les langues, à l'exception de l'anglais pour laquelle les horaires sont en vingt-quatre/sept (24/7).

L'apprenant aura toutefois la possibilité d'annuler le cours par téléphone jusqu'à vingt-quatre (24) heures (heure de Paris) le jour ouvré précédent la date et l'heure prévues. L'apprenant et Rosetta Stone® fixeront alors un nouveau rendez-vous dans les conditions définies ci-dessus.

Faute de précision contraire, la durée de chaque Cours par téléphone Rosetta Stone® Advantage est de trente (30) minutes. En tout état de cause, la durée fixée pour l'entretien concerné doit être respectée. Si toutefois cette durée était dépassée, le temps de dépassement serait retranché sur la durée du cours suivant. Faute de cours suivant, le temps de dépassement fera l'objet d'une facturation au prorata temporis.

Les Cours par téléphone Rosetta Stone® Advantage sont nominatifs et doivent être tenus pendant la durée de la formation de l'apprenant. En dehors de sa période de formation, l'apprenant ne pourra prétendre à ce service et

le Client ne pourra demander un quelconque remboursement.

Article 4 : Dédit ou abandon

En cas de dédit ou abandon par le Client, l'intégralité de la formation reste due à Rosetta Stone®.

Pour les formations planifiées le cas échéant, en cas d'annulation par le Client :

- le jour de début de la formation ou moins de vingt-quatre heures (24h) ouvrées françaises avant cette date, l'intégralité de la formation reste due à Rosetta Stone®.

Il est possible d'augmenter le nombre d'apprenants inscrits moyennant l'envoi à Rosetta Stone® du Bon de Commande et du « fichier apprenant » dûment remplis, et moyennant le paiement du prix correspondant.

Article 5 : Durée

Les présentes conditions particulières s'appliqueront tant que toutes les formations des apprenants n'auront pas pris fin.

Rosetta Stone® se réserve le droit d'interrompre, temporairement ou définitivement, les services fournis par elle en cas de manquement par le Client ou un ou plusieurs apprenant(s) aux présentes.

Rosetta Stone® se réserve par ailleurs la possibilité de modifier les présentes conditions particulières.

Le Client s'engage à porter toute modification des présentes les concernant à la connaissance des apprenants.

Article 6 : Loi applicable et élection de For

Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige s'y rapportant devra être porté devant les tribunaux choisis par le demandeur.